



## Organisation des services et leurs outils

### Le plan de contrôle inter-services

Les priorités nationales, déclinées et croisées avec les enjeux locaux, sont inscrites dans un plan de contrôle inter-services départemental. Il est établi par les services de l'État avec l'AFB et l'ONCFS, au sein de la Mission Inter-services des Polices de l'Environnement (MIPE) qui en assure le suivi opérationnel. Le plan de contrôle est piloté par le directeur départemental des territoires et de la mer sous l'autorité du préfet de département.

Ce document stratégique oriente la pression de contrôle sur des territoires ou des opérations à enjeux forts. Les objectifs de bon état écologique associés aux masses d'eau sont une entrée essentielle pour prioriser les actions de contrôle sur le territoire.

Chaque année, les orientations stratégiques, les priorités d'actions, le programme et le bilan des contrôles sont examinés et validés par le préfet à l'occasion d'un comité stratégique auquel participe le procureur de la République.



### La Mission Inter-Services des Polices de l'environnement (MIPE)

Au sein du service Eau et Environnement de la DDTM, et en lien avec la MISEB, la MIPE (mission inter-services des polices de l'environnement) coordonne la production et la mise à jour du plan départemental de contrôle. Elle consolide par ailleurs le bilan d'activité des services en matière de contrôle Eau et Biodiversité.

La MIPE assure également un appui auprès des différents corps de contrôle en proposant des temps de travail entre services avec l'objectif de recenser les besoins et de renforcer la coopération inter-services.

Elle organise des réunions annuelles systématiques, préalables aux actions de contrôle, afin de faciliter la coordination et la programmation des contrôles pour une thématique donnée.

### Le protocole d'accord

Afin d'articuler l'action de la police administrative et de la police judiciaire, un protocole d'accord quadripartite est signé dans chaque département entre l'État, le Parquet, l'AFB et l'ONCFS.

Ce protocole permet de définir la réponse la plus adaptée aux faits reprochés (gravité, récidive, nature du contrevenant...), d'organiser l'articulation des actions des différents services et le suivi des procédures.

Le protocole d'accord actuellement en vigueur a été signé le 29 juillet 2014. Il doit être révisé en 2017 afin de prendre notamment en compte l'extension du champ de la transaction pénale, en adéquation avec les dispositions de l'Ordonnance d'Harmonisation des Polices du 10 janvier 2012, et en application de l'instruction de la garde des Sceaux en date du 21 avril 2015.

## Coordonnées des services

Services	Coordonnées	Services	Coordonnées
Préfecture	<a href="mailto:prefecture@loire-atlantique.gouv.fr">prefecture@loire-atlantique.gouv.fr</a> 02 40 41 20 20	ONEMA	<a href="mailto:bertrand.gaetano@afbiodiversite.fr">bertrand.gaetano@afbiodiversite.fr</a> 02 51 84 34 15
DDTM	<a href="mailto:ddtm@loire-atlantique.gouv.fr">ddtm@loire-atlantique.gouv.fr</a> 02 40 67 26 26	ONCFS	<a href="mailto:sd44@oncfs.gouv.fr">sd44@oncfs.gouv.fr</a> 02 51 25 07 87
DDPP	<a href="mailto:ddpp@loire-atlantique.gouv.fr">ddpp@loire-atlantique.gouv.fr</a> 02 40 08 86 55	ARS	<a href="mailto:ars-dt44-sspe@ars.sante.fr">ars-dt44-sspe@ars.sante.fr</a> 02 49 10 41 22
DREAL	<a href="mailto:ut-nantes.dreal-pays-loire@developpement-durable.gouv.fr">ut-nantes.dreal-pays-loire@developpement-durable.gouv.fr</a> 02 72 74 77 90	DIRM	<a href="mailto:dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr">dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr</a> 02 40 44 81 10

## Actualité

### Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Cette loi du 8 août 2016 consacre de nouveaux principes comme la solidarité écologique, la non-régression de la protection de l'environnement et l'absence de perte nette de biodiversité. Elle conforte la séquence éviter-réduire-compenser et précise les modalités de mise en œuvre des mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité, qui doivent notamment être effectives pendant toute la durée des atteintes.

La loi étend les pouvoirs des officiers de police judiciaire en particulier pour la répression des délits environnementaux en bande organisée et des juges, notamment en matière de référé pénal. Elle simplifie les conditions d'exercice des inspecteurs de l'environnement qui peuvent constater des infractions à des législations proches (code rural, code forestier...). Le champ d'application de la transaction pénale est précisé et les suites à certaines infractions sont durcies (atteinte aux espèces protégées, braconnage, etc).

### Création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) le 1er janvier 2017

La loi du 8 août 2016 crée l'AFB, établissement public sous tutelle du ministère de l'Environnement, regroupant l'ONEMA, l'Agence des Aires Marines Protégées, l'Atelier Technique des Espaces Naturels et les Parcs Nationaux de France. L'agence a pour mission d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer, et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

### Cartographie départementale des cours d'eau

Publiée en juin 2016 et couvrant actuellement 82 % du département, la cartographie des cours d'eau soumis à la loi sur l'eau est le référentiel des porteurs de projet et services de l'État. Identifiant le réseau hydrographique caractérisé en cours d'eau suivant la définition de la loi Biodiversité, elle est réalisée par la DDTM en partenariat avec les acteurs du territoire. Une carte dynamique en ligne permet la consultation et le téléchargement des données.



## L'Eau et les milieux aquatiques

### ◆ Préserver la qualité de l'eau

Les activités industrielles, agricoles ou domestiques conduisent aux rejets de nombreuses substances dans l'eau : pesticides, hydrocarbures, métaux lourds, résidus médicamenteux...

Ces sources de pollution sont potentiellement nocives pour la vie aquatique et la santé humaine. En Loire-Atlantique, la qualité des cours d'eau est globalement mauvaise (pesticides, nitrates, matière organique...). Les fonctions biologiques des cours, les captages d'eau potable et la sensibilité du littoral conduisent à une attention particulière tant sur le bon fonctionnement des stations d'épuration, des installations classées que sur l'usage des pesticides ou encore le respect de la directive nitrates en milieu agricole.

### ◆ Garantir une gestion équilibrée de nos ressources

Les besoins en eau pour la production d'eau potable, l'irrigation, les usages industriels conjugués aux phénomènes de sécheresse nécessitent de garantir une gestion équilibrée de nos ressources. Une attention particulière doit être apportée en Loire-Atlantique sur les usages de prélèvement sur les bassins versants les plus vulnérables en période d'étiage.

### ◆ Reconquérir le bon état de nos milieux aquatiques

La France est engagée dans un ambitieux programme de reconquête du bon état des milieux aquatiques. Il vise en particulier à lutter contre l'altération de la morphologie et du régime hydraulique des cours d'eau, principales causes de dégradation des rivières.

La Loire-Atlantique est caractérisée par l'importance de ses zones humides mais également la fonction migratoire de ses cours d'eau. Près de 600 ouvrages ont été recensés sur les cours d'eau, constituant un obstacle à l'écoulement et à la migration. Le territoire est également particulièrement sensible au risque d'artificialisation et de remblaiement de zones humides compte tenu de sa dynamique urbaine et économique. Ces deux problématiques constituent un axe de contrôle privilégié.

## La sécurité des biens et des personnes

### ◆ Sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels et technologique

Le territoire français est vulnérable à de nombreux risques naturels et technologiques, comme le montrent les dégâts subis chaque année par les personnes, les biens et l'environnement. Ainsi, le contrôle des ouvrages hydrauliques (digues, barrages) mais aussi des sites industriels à risque est un enjeu majeur pour garantir la sécurité des biens et des personnes. Le département compte ainsi 5 ouvrages hydrauliques de classe B à inspecter tous les 5 ans et au moins 16 ouvrages de classe C à inspecter tous les 10 ans. Côté industries, 50 établissements dits « significatifs » justifient un suivi renforcé.

### ◆ Garantir la sécurité de la chasse

Les enjeux liés à l'exercice de la chasse sont multiples sur un département qui compte 16 000 permis de chasse et une pratique fortement associée à la présence des zones humides (chasse au gibier d'eau). La sécurité des chasseurs et non chasseurs apparaît essentielle. Garantir le respect des règles de sécurité est donc une priorité évidente qui se décline par une surveillance et des actions de contrôle focalisées sur le calendrier de la chasse.

### ◆ Maîtriser les populations de sanglier

Le département offre de nombreuses zones de refuge pour les populations de sanglier. L'augmentation des populations est un enjeu croissant de sécurité publique et implique de mettre en œuvre des actions spécifiques de régulation : battues administratives, contrôle des élevages...

### ◆ Faune sauvage captive

Outre la préservation de la biodiversité et le bien-être des animaux, la réglementation relative à la faune sauvage captive vise aussi à garantir la sécurité et la santé des personnes. La Loire-Atlantique, du fait de ses infrastructures de transport, de sa population et d'un tourisme développé est un département où le commerce et la détention d'espèces de faune sauvage sont importants.

Les parcs zoologiques, les cirques et aquariums sont par exemple soumis à des contrôles pour éviter les blessures des personnes par des animaux ou la transmission de maladies.

## La biodiversité

### ◆ Lutter contre l'érosion de la biodiversité

La Loire-Atlantique, de part la présence littorale, l'importance de ses zones humides et l'embouchure de la Loire, offre des fonctions écologiques majeures : accueil d'une importante avifaune migratrice, responsabilité à l'échelle du bassin pour des espèces emblématiques comme l'anguille, le saumon...

Cette biodiversité est soumise à de nombreuses pressions. On peut citer la surexploitation de certaines espèces, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, la fréquentation en période touristique, la fragmentation des milieux. Ces enjeux ont conduit à la mise en place de réglementations destinées à protéger les espèces les plus menacées (CITES, réglementation espèces protégées, chasse...).

Les services et agences de l'État sont plus particulièrement mobilisés sur :

- la lutte contre le braconnage avec une implication forte sur le braconnage de la civelle,
- le contrôle des prélèvements et des mesures de gestion du gibier,
- le contrôle des dérogations « espèces protégées »,
- la lutte contre les prélèvements illicites de spécimens sauvages,
- le contrôle de la réglementation sur la circulation des engins motorisés.

### ◆ Protéger le patrimoine naturel

Parmi les différentes causes de l'érosion de la biodiversité, on cite fréquemment la destruction, la réduction et la fragmentation des habitats naturels liées à l'urbanisation croissante, à l'assèchement des zones humides, à la disparition de prairies, à la destruction de forêts... Pour préserver ces habitats, plusieurs outils ont été mis en place : aires protégées, réseau Natura 2000, Trames verte et bleue...

Le département de Loire-Atlantique compte ainsi 54 sites Natura 2000, 28 sites classés, 15 arrêtés de biotope, 1 réserve naturelle nationale, une centaine de réserves de chasse et de faune sauvage...

Les services de l'État et l'ONCFS sont mobilisés sur le contrôle du respect des prescriptions relatives aux opérations, travaux, activités au sein de ces sites et assurent une surveillance de ces territoires à enjeux.

## Le cadre de vie et les paysages

### ◆ Préserver la qualité de notre cadre de vie

L'enjeu de protection de notre patrimoine naturel a été consacré par l'adoption de la loi de 1906 (puis 1930) qui vise à préserver nos sites les plus emblématiques et remarquables (sites classés).

Plus généralement les paysages, façonnés par l'homme font l'identité des territoires (bocage, marais...). Préserver la qualité de ce cadre de vie quotidien apparaît essentiel. C'est l'objet notamment des règles relatives à l'affichage de la publicité qui impliquent un contrôle de la mise en conformité des préenseignes, affichages... En Loire-Atlantique, ce rôle revient à l'État sur 186 communes du département.

## Le littoral

### ◆ Préserver la qualité environnementale du littoral

La Loire-Atlantique, avec 130 km de littoral, compte de multiples usages du domaine public maritime (pêche à pied, installations portuaires, extraction de granulats...) qui impliquent une surveillance du milieu (qualité des eaux de baignade, des coquillages) assurée par l'ARS.

La protection des ressources halieutiques par la mise en œuvre des objectifs découlant de la politique commune des pêches et la promotion de pratiques aquacoles respectueuses de l'environnement, sont également un enjeu fort de milieu marin. Ainsi, la DML au sein de la DDTM contribue au pilotage de la surveillance des aires marines protégées et des activités conchylicoles et algales, de même qu'à la protection du domaine public maritime, pour ce qui concerne les zones de mouillage, les rejets illicites et les macrodéchets. Les services de l'État sont également mobilisés pour le contrôle des opérations de dragage, les travaux en mer ou encore l'extraction de sables.

